



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 07/25 : APPROBATION DE L'OFFRE RELATIVE A LA REPRISE DE 41 EMPLACEMENTS AU CIMETIERE COMMUNAL – SIGNATURE DU MARCHÉ - DEVIS N°DA 432

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu le décret n° 2024-1217 du 28 décembre 2024 prolongeant jusqu'au 31 décembre 2025 le seuil dérogatoire de 100 000 € HT pour les marchés publics de travaux,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,
- Vu le CCAG Travaux 2021,
- Vu l'offre de l'entreprise,
- Considérant le manque de places au cimetière communal et la nécessité urgente de procéder à la reprise de 41 concessions pleines terre en faisant appel à une entreprise spécialisée,

APPROUVE la signature du devis DA432 relatif à la reprise des concessions, à l'entreprise Pompes Funèbres CHAFFARD Dijon représentée par [REDACTED] en qualité de dirigeant dont le siège est situé 8 avenue des Alpilles – 13350 CHARLEVAL.

DIT que la commune règlera à l'entreprise POMPES FUNEBRES CHAFFARD DIJON, la somme de 26 480 € HT soit un montant TTC de 31 776 €.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 5 février 2025



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
en Sous-Préfecture le.. 7.108/85
et de la publication ou notification le .7.108/85

Département des Bouches du Rhône Arrondissement d'AIX EN PROVENCE
Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON REÇU EN PREFECTURE 04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 50 53 19

Le 07/02/2025

Application agréée E-legalite.com